

BPI FRANCE vous invite à son événement

PIA 4

# WEBINAR

24/11 À 11H

INNOVATION DES  
STRATÉGIES  
D'ACCÉLÉRATION DE  
L'AGRICULTURE ET  
DE L'ALIMENTATION



INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT



**Clément JAKYMIW, Directeur adjoint, industries et services, SGPI**  
**Benoît ASSEMAT, Coordinateur de la stratégie Alimentation, CGAAER**  
**Philippe VISSAC, Coordinateur de la stratégie Agriculture, CGAAER**  
**Laura SEVESTRE, Chargée de développement, Bpifrance**  
**Ariane VOYATZAKIS, Responsable du secteur agroalimentaire, Bpifrance**

# **PRÉSENTATION APPELS À PROJETS**

**« BESOINS ALIMENTAIRES DE DEMAIN »**

**« INNOVER POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE »**

**WEBINAIRE 24 NOVEMBRE 2021**

# 1. Critères d'éligibilité



## Nature des porteurs

Projets individuels (porté par une entreprise quelque soit sa taille) ou collaboratifs (porté par une entreprise associant un autre partenaire – entreprise, association, collectivité, institut de recherche et au moins une PME ou une ETI)

## Niveau d'innovation

TRL de départ entre 3 et 6 avec un TRL d'arrivée (en fin de projet) compris entre 7 et 9

## Optionnel :

Labellisation par un pôle de compétitivité

## Budget attendu et durée

Devis présenté de minimum 500 k€ pour les projets individuels et 2 M€ pour les projets collaboratifs

Durée des projets individuels de 18 mois à 48 mois et de 3 à 5 ans pour les projets collaboratifs

## 2. AAP « Besoins alimentaires de demain »



### Thématique de l'AAP

- Développement d'aliments plus sains et durables
- Développement de process innovants au service de la qualité et de la sécurité de l'alimentation
- Développement de nouveaux emballages
- Nouveaux outils de traçabilité

### In fine, les projets devront développer l'offre de produits alimentaires et ingrédients :

- Favorable en matière de santé (population cible ou facteurs socio-économiques)
- De nutrition préventive
- A recette ciblée pour des publics avec des pathologies ou besoins spécifiques
- Issus de démarche environnementales supérieures
- Issus de circuits courts et bénéficiant d'une traçabilité

# 3. AAP « Innover pour la transition agroécologique »



## Thématique de l'AAP

- Développement d'équipements agricoles intelligents et connectés
- Remplacer ou limiter le recours aux intrants fossiles ou de synthèse par des solutions d'agroécologie
- Développement des ressources génétiques

## In fine, les projets devront accompagner :

- La transition agroécologique
- La réduction de GES
- L'adaptation au changement climatique
- La gestion des aléas...

## 4. Critères de sélection



**Caractère innovant du projet**

**Retombées économiques du projet**

**Capacité de la structure à porter le projet (financière et opérationnelle)**

**Contribution au renforcement de souveraineté du système alimentaire et agricole**

**Critères de performance environnementale et impact sociétal**

# 5. Dépenses éligibles et taux d'aide maximaux applicables



Type de recherche \ Type d'entreprise	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande entreprise (GE et ETI)
<b>Recherche industrielle</b>	70%	60%	50%
- dans le cadre d'une collaboration effective*	80%	75%	65%
<b>Développement expérimental</b>	45%	35%	25%
- dans le cadre d'une collaboration effective*	60%	50%	40%

**DÉPENSES ÉLIGIBLES**

- Salaires de personnels internes
- Sous-traitance (30% max.)**
- Contributions aux amortissements
- Frais de missions
- Frais connexes
- Autres coûts : achats, consommables...

Type d'acteur	Intensité de l'aide
<b>Organismes de recherche et assimilés (au choix de l'entité)</b>	100% des coûts marginaux
	50% des coûts complets
<b>Collectivités locales et assimilées</b>	50% des coûts complets

\*entre des entreprises parmi lesquelles figure au moins une PME et aucune entreprise unique ne supporte seule plus de 70% des dépenses éligibles ;

\*entre une entreprise et un ou plusieurs organismes de recherche et de diffusion de connaissances et ce ou ces derniers supportent au moins 10% des dépenses éligibles et ont le droit de publier les résultats de leurs propres recherches.

**Les dépenses sont éligibles à compter du lendemain du dépôt du dossier complet**

## 6. Modalités de financement et mise en œuvre



### FORME DE L'AIDE : MIX SUBVENTIONS + AVANCE RÉCUPÉRABLE SELON LE RISQUE

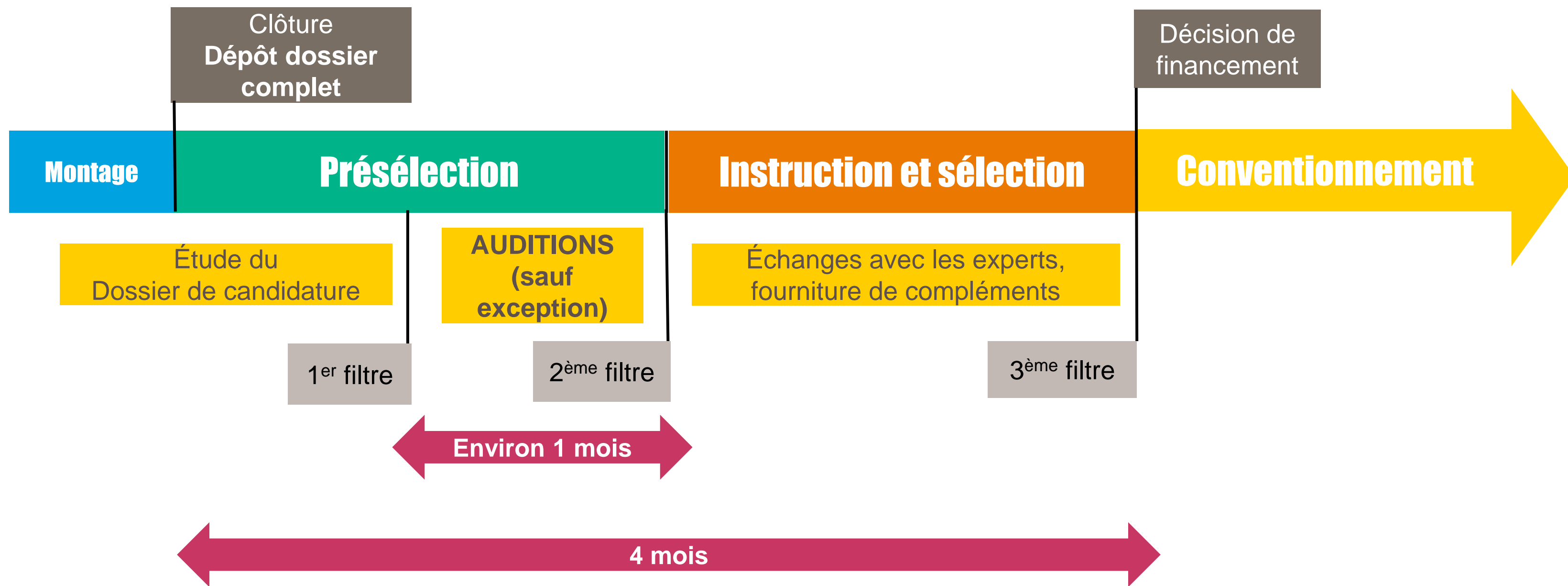
- **JUSQU'À 75% DE SUBVENTION SI DÉPENSES DE « RECHERCHE INDUSTRIELLE »**
- **JUSQU'À 60% DE SUBVENTION SI DÉPENSES DE « DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL »**

### Mise en œuvre et suivi avec Bpifrance

- **Contractualisation**
- **Versements de l'aide aux étapes-clés du projet (éventuellement en fonction de l'avancée des levées de fonds)**
- **réunions de suivi et reportings réguliers**
- **Suivi des indicateurs d'impact du projet**
- **Remboursement de l'Avance Récupérable forfaitaire en 2 à 5 ans, avec différé de 2 ans max après la fin du projet (sauf échec technique et économique du projet)**



# 7. Processus de sélection à partir d'un dossier complet



# 8. Préparer son dossier de candidature



Les canevas de dossiers de candidature avec les modèles de documents sont disponibles sur les pages Internet des appels à projets

Pour la structure classique d'un dossier complet :

## Documents du projet

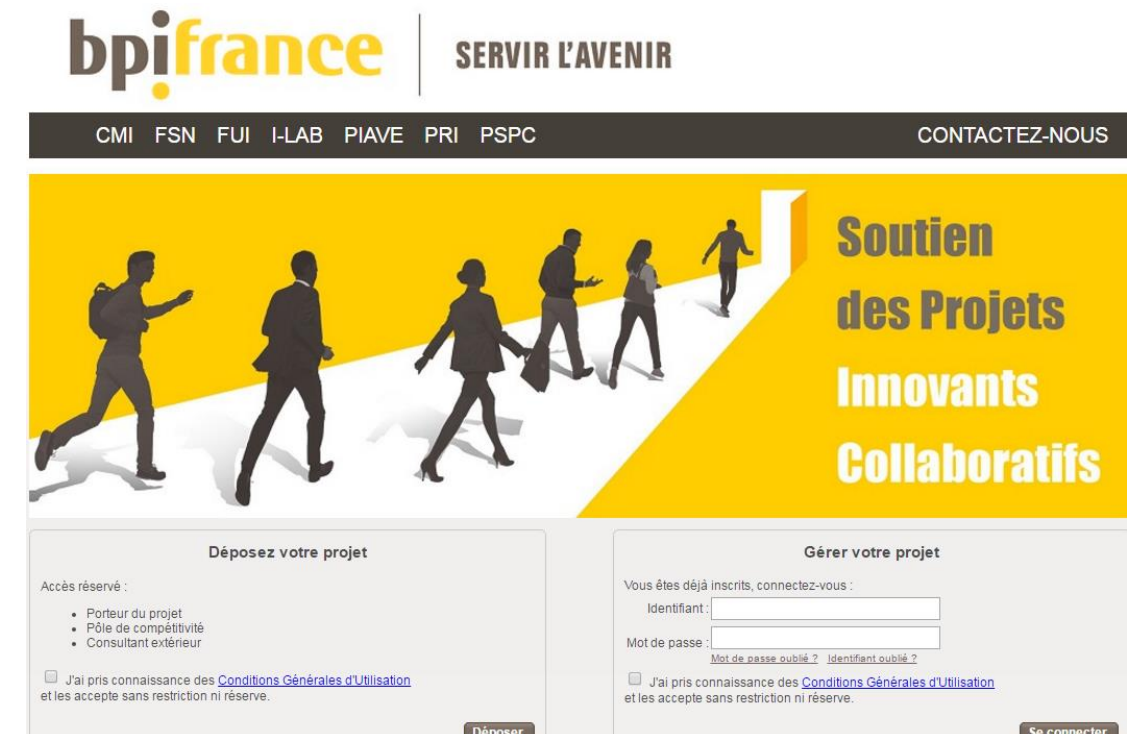
- Présentation du projet au format texte
- Présentation du porteur ou du consortium au format texte
- Base de données budgétaires au format Excel (devis)
- Grille d'impacts environnemental, sociétal et numérique
- Résumé pour communication publique

## Documents du partenaire

- Documents économiques et financiers : liasses fiscales, tables de capitalisation, plan de financement, comptes de résultats, ...
- Documents administratifs : Kbis, documents d'identité, mandat de représentation, ...
- Grille d'impacts économique et humain

Les dossiers de candidature doivent être exclusivement déposés sur l'extranet de Bpifrance des projets innovants collaboratifs:

<https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>



## 9. Quelques conseils **pour maximiser ses chances**



- **Un cahier des charges autoporteur : tous les critères de sélection et toutes les conditions explicités**
- **Un canevas de dossier détaillé : annexes et tableurs à remplir, modèles mis à disposition**
- **Une analyse approfondie des critères d'impact**
- **Un point de contact pour répondre à vos questions : [Strategies-acceleration@bpifrance.fr](mailto:Strategies-acceleration@bpifrance.fr)**

**Direction de  
l'Expertise de  
Bpifrance**

## 9. Quelques conseils **pour maximiser ses chances**



- <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-besoins-alimentaires-de-demain>

Dates de relèves des projets (midi heure de Paris)
13 décembre 2021
9 mars 2022
8 juin 2022

- <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innover-pour-reussir-la-transition-agroecologique>

Dates de relèves des projets (midi)
15 décembre 2021
24 mars 2022
16 juin 2022

**bpi**france

**SERVIR L'AVENIR**

---

**Des financements pour préparer votre candidature**

**24/10/2021**

**Ariane Voyatzakis, Responsable agroalimentaire**

# Les aides à la faisabilité pour l'agroécologie

**Objectifs :** accompagner les phases de faisabilité technique, économique ou juridique, ainsi que le montage de partenariats de R&D

## Modalités

<b>Jusqu'à 50%</b> Des dépenses éligibles	<b>Entreprise de moins de 2000 salariés</b>	
	<b>DURÉE DES PROJETS</b> 12 mois	<b>TAILLE DES PROJETS</b> Max 50 k€ d'aide
<b>Taux d'aide :</b> <b>50% PME, 35% autres</b>	<b>FINANCEMENT</b> SUBVENTION	<b>AGROÉQUIPEMENT, OAD, BIOCONTRÔLE, BIOFERTILISANT, PROTÉINES NON CARNÉES</b>

 Au fil de l'eau

 Direction régionale



  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

### Dépenses éligibles :

Les dépenses internes ou externes HT directement liées au projet de RDI :

- Dépenses de personnel de R&D affecté à une étude de faisabilité.
- Dépenses en consommables et petits équipements.
- Frais de prestations de type technique, juridique, réglementaire, économique, ... facturées par un tiers.

# Les aides à la faisabilité pour l'industrie alimentaire

**Objectifs :** accompagner les phases de faisabilité technique, économique ou juridique, ainsi que le montage de partenariats de R&D

## Modalités

<b>Jusqu'à 50%</b> Des dépenses éligibles	<b>Entreprise de moins de 2000 salariés</b>	
	<b>DURÉE DES PROJETS</b> 12 mois	<b>TAILLE DES PROJETS</b> Max 50 k€ d'aide
<b>Taux d'aide :</b> <b>50% PME, 35% autres</b>	<b>FINANCEMENT</b> SUBVENTION	<b>INDUSTRIE ALIMENTAIRE, EQUIPEMENTS OU INGREDIENTS POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE</b>

 Au fil de l'eau

 Direction régionale



  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

### Dépenses éligibles :

Les dépenses internes ou externes HT directement liées au projet de RDI :

- Dépenses de personnel de R&D affecté à une étude de faisabilité.
- Dépenses en consommables et petits équipements.
- Frais de prestations de type technique, juridique, réglementaire, économique, ... facturées par un tiers.

## Ex. de projet collaboratif soutenu par le PIA (9,3 M€) et aidé en faisabilité MAA



SILVER BRAIN FOOD, piloté par la PME ACTIVINSIDE : aider à prévenir le déclin cognitif des séniors en proposant des solutions nutritionnelles personnalisées. De nombreux travaux scientifiques suggèrent que le **régime méditerranéen et certains nutriments tels que les polyphénols, les acides gras oméga 3, certaines vitamines et minéraux ont un rôle bénéfique dans le maintien d'un bon état cognitif**. Pour augmenter leur efficacité et permettre d'agir en amont de l'apparition des altérations du déclin cognitif potentiellement annonciatrices d'une maladie d'Alzheimer, les moyens de prévention nutritionnelle doivent intervenir de façon précoce, personnalisés, et adaptés aux goûts et aux particularités des jeunes séniors.

[https://www.youtube.com/watch?v=E10\\_jmsEg0](https://www.youtube.com/watch?v=E10_jmsEg0)



**Merci de votre attention**

**Questions / réponses**